

**FACULTÉ DE MÉDECINE
de STRASBOURG, de BESANÇON et de DIJON**

**DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE
de
SOINS PALLIATIFS
et
D'ACCOMPAGNEMENT**

Années 2010-2012

Responsables de formation : Dr R. AUBRY - CHU Besançon
Dr N. BECOULET - CHU Besançon
Dr R. MATHIS - Hôpital Hautepierre - Strasbourg
Dr A. SIMON - Clinique de la Toussaint - Strasbourg
Dr J. L BEAL - La Mirandière - Dijon

Comité Pédagogique : Dr R. AUBRY - CHU Besançon
Dr J.L BEAL - CHU Dijon
Dr N. BECOULET - CHU Besançon
Dr Y. BOSCHETTI - CHG Colmar
S. DURAND VIEL - Psychologue - CHU Besançon
Dr C. ESSNER - CHG Colmar
Dr V. FRASIE - Centre Paul Strauss - Strasbourg
E. GASSER-SATLER - Infirmière - Hôpital Hautepierre - Strasbourg
D. GROSSHANS - Psychologue - Hôpital Hautepierre - CHU Strasbourg
Dr J.G. HENTZ - Hôpital Civil - CHU Strasbourg
I. HESS - Infirmière - Nouvel Hôpital Civil - CHU Strasbourg
L. KAUFFMANN - Psychologue - CH Bischwiller
Dr B. LACAVE - CH Haguenau
Dr R. MATHIS - CHU Strasbourg
A. PORCAR - Coordinatrice d'Appui - Réseau ARESPA - Besançon
P. REY - Directrice - IFSI Vesoul
F. SCHEPENS - Sociologue - Faculté Dijon
Dr A. SIMON - Clinique de la Toussaint - Strasbourg

Article 1 : TITRE

Diplôme Inter - Universitaire

- Initiation aux Soins Palliatifs et à l'Accompagnement (1^{ère} année)
- Approfondissement aux Soins Palliatifs et à l'Accompagnement (2^{ème} année)

Article 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

* Sont admis à s'inscrire :

- Les Docteurs en Médecine français.
- Les médecins appartenant à un Pays de l'Union Européenne.
- Les Infirmiers (ères) Diplômés (es) d'Etat.
- Les titulaires du Diplôme d'Etat de Masseur Kinésithérapeute.
- Les Ergothérapeutes, Psychologues cliniciens, Assistants sociaux.
- Les internes ayant au minimum deux ans d'expérience

* 40 candidatures seront retenues par session (20 max. pour Strasbourg - 20 max. pour Besançon) et après examen des candidatures par les responsables pédagogiques locaux.

* D'autres candidatures pourront être exceptionnellement examinées par le Comité Pédagogique.

* Montant des droits :

Strasbourg : 1 100 € pour une année universitaire (repas de midi inclus)

Besançon : 1 000 € (820 € « frais de formation » + 186,60 € « frais d'inscription ») pour une année universitaire (repas du midi non inclus)

Dijon : 1 000 € pour une année universitaire

* Les inscriptions :

Les candidats retenus seront informés par courrier et un dossier d'inscription leur sera directement transmis par la Faculté.

Article 3 : OBJECTIFS GENERAUX

Approfondir des connaissances dans le domaine des sciences biomédicales et des sciences humaines pour développer une approche centrée sur la personne en fin de vie, dans son contexte familial, social et culturel.

Acquérir des compétences cliniques, thérapeutiques relationnelles, éthiques :

- pour assurer à la personne soignée, une meilleure qualité de vie jusqu'à sa mort ;
- pour favoriser l'implication des participants dans les différents projets de soins palliatifs, tant au domicile qu'en institutions, dans le souci de la pluridisciplinarité et du travail en réseau ;
- pour promouvoir la recherche dans le domaine des soins palliatifs ;
- pour promouvoir le débat sur la mort dans la société.

Article 4 : ORGANISATION DU DIPLOME

L'enseignement théorique et pratique est dispensé au sein des universités signataires sous la responsabilité des coordonnateurs. L'enseignement est organisé et animé par le Comité Pédagogique Inter universitaire, duquel sont issus les responsables de formation.

Le Comité Pédagogique a pour fonctions :

- élaborer et réactualiser le programme pédagogique commun ;
- évaluer l'enseignement ;
- définir la liste des terrains de stage validant ;
- valider les questions d'examen et constituer le jury d'examen pluriprofessionnel ;
- définir les modalités d'obtention du DIU et en particulier choisir le jury pluridisciplinaire ;
- examiner les candidatures d'autres Universités désirant adhérer aux statuts du DIU.

Article 5 : DÉROULEMENT DE L'ENSEIGNEMENT

1^{ère} année : elle doit permettre l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques en soins palliatifs et en accompagnement. Elle associe un enseignement magistral, des échanges entre les participants et un stage de préférence dans une unité de soins palliatifs.

2^{ème} année : elle doit permettre l'approfondissement des connaissances, une réflexion éthique et une analyse de la pratique. Elle associe des ateliers interactifs, des ateliers de synthèse à partir de documents audiovisuels et de textes, des études de cas cliniques et un stage dans une structure de soins palliatifs.

* **Cours théoriques mensuels** :

- un module de 2 jours consécutifs (jeudi et vendredi) par mois.
 - 1^{ère} année** : de septembre 2010 à juin 2011, soit 18 journées = 108 heures
 - 2^{ème} année** : de septembre 2011 à avril 2012, soit 14 journées = 84 heures
- **Horaires pour le Jeudi** :
 - matin : de 10 h à 12 h 30
 - après-midi : de 13 h 30 à 17 h
- **Horaires pour le Vendredi** :
 - matin : de 9h à 12 h 30
 - après-midi : de 13 h 30 à 16 h

* Lieu :

Les cours ont lieu en alternance à Strasbourg et à Besançon.

Pour Besançon :

- Soit à la Nouvelle Faculté de Médecine (derrière l'hôpital Jean - Minjoz) - 19 Rue Ambroise Paré - 25041 BESANCON Cedex 3
- Soit à l'Ancienne Faculté de Médecine (en face l'hôpital Saint - Jacques au Centre Ville) - Place St Jacques - 25000 BESANCON

Pour Strasbourg : DEPULP (Département d'Education Permanente de l'Université Louis Pasteur) - 21 rue Maréchal Lefebvre - 67100 Strasbourg.

Pour Dijon : Amphithéâtre Centre Georges François Leclerc Centre Anti Cancéreux - 1, Rue du Pr Marion - 21000 DIJON

* Stage :

1^{ère} année : Stage pratique de 3 jours consécutifs de préférence dans une Unité de Soins Palliatifs (structure reconnue ; site de la SFAP : www.sfap.org)

2^{ème} année : Stage pratique de 5 ou 6 jours consécutifs dans une structure reconnue de Soins Palliatifs. Une lettre de motivation est demandée précisant les attentes et les objectifs de l'étudiant.

* Responsable des stages :

- pour **Strasbourg** : Dr Anna SIMON
- pour **Besançon** : Dr Régis AUBRY
- pour **Dijon** : Dr Jean-Louis BEAL

* Responsables des cours :

- pour **Strasbourg** : Dr Robert MATHIS, Dr Anna SIMON
- pour **Besançon** : Dr Régis AUBRY, Dr Nicolas BECOULET
- pour **Dijon** : Dr Jean-Louis BEAL

* Méthodes pédagogiques :

- Cours théoriques
- Présentation de films et montages audiovisuels
- Présentation de livres et articles
- Etudes de cas cliniques
- Travail en ateliers
- Stage pratique
- Aides méthodologiques pour le mémoire

Article 6 : MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME

L'obtention du DIU : Initiation aux Soins Palliatifs et à l'Accompagnement (1^{ère} année) nécessite :

- La présence aux enseignements :

Les cours sont obligatoires.

Toutefois à titre exceptionnel, 4 demi journées d'absence peuvent être tolérées si elles sont justifiées par écrit.

Au delà de 4 demi journées/année d'absence, la situation de l'étudiant sera examinée par le comité pédagogique.

Une feuille d'émargement circulera matin et après-midi.

- La réussite à l'examen de fin de 1^{ère} année :

L'examen comporte des questions courtes, et/ou des cas cliniques.

Il se déroule sur une durée de 3 heures, a lieu en juin 2011 au DEPULP à Strasbourg pour les étudiants inscrits à Strasbourg et à la Faculté de Médecine de Besançon pour les étudiants inscrits à Besançon.

Une session de rattrapage pour la première année a lieu en septembre 2011.

- La validation d'un stage d'observation de 3 jours dans une structure reconnue par la SFAP

Pour les candidats ayant réussi l'examen de fin de première année, une nouvelle inscription est nécessaire pour l'entrée en 2^{ème} année.

L'obtention du DIU : Approfondissement aux Soins Palliatifs et à l'Accompagnement (2^{ème} année) nécessite :

- L'obtention du DIU : Initiation aux Soins Palliatifs et à l'Accompagnement (1^{ère} année)

- La présence aux enseignements de 2^{ème} année

- La validation du stage de 2^{ème} année avant la soutenance du mémoire

- L'obtention d'une note supérieure ou égale à 10 à la soutenance du mémoire (novembre 2012)

Les résultats seront transmis par courrier.

Dans les cas particuliers, le jury final composé des responsables de la formation, de représentants désignés par le Comité Pédagogique ainsi que du responsable du Collège National des Enseignants pour la Formation Universitaire en Soins Palliatifs, est seul juge de l'acceptation de l'inscription en 2^{ème} année et de la validation des DIU.